

CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE 2024-2030 APPEL A PROJETS 2024

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

✓ Pour les projets concernant la ville de Sète et ceux de Frontignan la Peyrade :
polville@agglopole.fr

- ☐ Copie du dossier CERFA 2024 déposée sur la plate-forme Dauphin
- ☐ Attestation sur l'honneur dûment renseignée et signée (originale): *les statuts, la liste des dirigeants, la délégation de signature ne sont plus exigés s'ils ont déjà été déposés sur Dauphin et s'ils n'ont pas subi de modification.*
- ☐ Fiche de synthèse de la présentation de l'action et du prévisionnel des publics bénéficiaires 2024 complétée
- ☐ Fiche(s) de partenariat complétée
- ☐ Convention(s) éventuellement établies avec des partenaires
- ☐ Contrat d'Engagement Républicain (C.E.R)
- ☐ Grille égalité entre les femmes & les hommes
- ☐ RIB
- ☐ Statut de l'organisme et liste des dirigeants signée
- ☐ Les derniers comptes annuels approuvés (bilan et compte de résultat)
- ☐ Budget prévisionnel de l'organisme
- ☐ Rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)
- ☐ La délégation de signature (le cas échéant)

Dans le cas d'un RENOUVELLEMENT D'ACTION

- ☐ Compte-rendu financier de subvention de l'action 2022 (CERFA N°15059*02) dûment renseigné si vous ne l'avez pas déjà déposée sur le portail DAUPHIN
- ☐ Compte-rendu financier intermédiaire de subvention de l'action 2023
- ☐ Fiche de bilan de l'action et des publics bénéficiaires 2023 (comprenant les indicateurs demandés: tranches d'âges, genre, QPV...) que vous devrez renseigner dès que l'action sera terminée